

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

**PRIX DES ABONNEMENTS :**

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 — — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

**Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).**

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.**

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
1 — 33 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 28 — — Omnibus-Mixte.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.**

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

**PRIX DES INSERTIONS :**

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
AU BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

D'après les informations particulières du *Mémorial diplomatique*, il circule en ce moment en Allemagne un bruit qui mérite une attention sérieuse. Le cabinet prussien aurait pris l'initiative d'une démarche auprès des Etats du Sud, tendant à faire résilier les traités d'alliance offensive et défensive conclus avec la Prusse, peu de temps avant la signature du traité de Prague. Le motif sur lequel la Prusse appuierait cette détermination est basé tout entier sur la difficulté qu'en cas de guerre il y aurait pour elle à défendre les frontières méridionales. Cette obligation ne serait pas, en effet, sans lui causer de sérieux embarras, car elle entraverait nécessairement la concentration de toutes ses forces sur la défense de la ligne du Mein et du territoire de la confédération du Nord. La gravité de ce bruit impose naturellement la plus grande réserve à son égard, et nous ne le reproduisons qu'à titre de renseignement.

Il paraît évident d'ailleurs que la politique prussienne, au moins celle représentée par M. de Bismark, est sur le point de subir une transformation notable. Il est de nouvelle question de l'envoi d'un nouvel ambassadeur prussien à Vienne, et du rappel de M. le baron de Werther, qui serait appelé à une nouvelle destination. La *Presse libre*, de Vienne, annonce même que ce diplomate a été reçu de nouveau par le roi Guillaume, avec qui il a eu une longue conférence, et que son départ de Berlin pour retourner à son poste en a été indéfiniment ajourné.

Une nouvelle d'une nature peu pacifique nous est transmise du Hanovre par l'intermédiaire de la *Correspondance Germania*.

Par ordre supérieur venu de Berlin, dit une dépêche de Munder, en date de ce jour, tous les hommes de la réserve du 10<sup>e</sup> corps d'armée jusqu'à l'âge de trente-deux ans (ce qui fait douze classes) viennent d'être appelés sous les drapeaux.

Les hommes de la landwehr, jusqu'à l'âge de quarante ans, ont reçu l'ordre de se tenir prêts à marcher à chaque instant.

En outre, M. de Bismark, dont on avait annoncé à grand bruit le départ pour Varzin avec sa famille, est déjà de retour à Berlin, où il a repris activement la direction des affaires du royaume.

Le texte complet de la future Constitution espagnole ne nous est point encore parvenu, nous ne pouvons donc que nous en rapporter au résumé télégraphique publié ci-après.

La forme monarchique est maintenue ; « l'inviolabilité » royale est proclamée de nouveau ; la liberté individuelle encore une fois consacrée ; le suffrage universel est établi, la liberté de la parole, de la presse, de l'enseignement, des réunions, d'association, sont reconnues ; le droit de pétition est accordé par ce projet, qui promet de faire du pays du Cid un nouvel Eldorado, si jamais il est respecté.

Les journaux italiens nous apportent quelques détails sur les troubles qui depuis le 22 mars agitent l'Italie. Ils ne sont d'accord ni sur les causes ni sur les faits, mais ils sont unanimes à constater que l'agitation continue à Ancône, où une grande concentration de troupes a eu lieu et où les arrestations s'opèrent sur une vaste échelle.

Une grande manifestation des ouvriers maçons en grève a eu lieu à Genève le 30 mars. Des coups ont été échangés. Quelques arrestations ont été opérées. Les ouvriers en grève ont voulu délivrer les meneurs arrêtés. Toute la police est sur pied, Elle est appuyée par la population.

L'envoyé turc à Athènes, Photiadès-Bey, ne s'est rendu à son poste que mardi. Il devait partir de Constantinople dès le 10 mars, mais la Porte retarderait son départ de jour en jour, afin que l'initiative du rétablissement des relations diplomatiques vint de la Grèce. Elle a atteint son but, car M. Calergi, chargé d'affaires hellénique, est arrivé à Constantinople avant le départ de Photiadès-Bey pour Athènes.

Le décret de dissolution de la Chambre Grecque a été publié à Athènes le 29 mars.

Les élections sont fixées au 16 mai.

La nouvelle Chambre est convoquée pour le 5 juin.

**PROJET DE CONSTITUTION ESPAGNOLE.**

Le projet d'emprunt a été adopté par 186 voix contre 49, après un discours du maréchal Serrano qui a insisté sur la gravité de la situation et la possibilité de mouvements carlistes ou républicains.

Le projet de constitution consacre la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile et de la

correspondance. Tout juge ou fonctionnaire violant ces droits sera passible d'une amende au profit du citoyen lésé.

La constitution établit le suffrage universel, la liberté de la parole, de la presse, des réunions, d'association et du droit de pétition.

Les réunions publiques seront soumises à des règlements de police. Les réunions en plein air seront permises seulement de jour.

Le droit de pétition est interdit à toute force armée.

La nation s'oblige à maintenir le culte et le clergé catholiques. L'exercice public et privé des autres cultes est garanti à tous les étrangers résidant en Espagne, sans autres limites que les règles universelles de morale et de droit. Si des Espagnols professent une autre religion que la religion catholique, les dispositions précédentes leur seront applicables.

L'enseignement sera libre. La constitution consacre la liberté d'établissement et d'industrie pour les étrangers, les professions nécessitant un certificat d'aptitude étant exceptées.

Les fonctionnaires publics sont passibles des tribunaux ordinaires, sans autorisation préalable.

La forme du gouvernement est la monarchie.

Le pouvoir législatif appartient aux Cortès ; l'initiative appartient aux Cortès et à la Couronne.

Les Cortès se composent d'un Congrès élu pour trois ans et d'un Sénat élu pour douze ans.

Le Sénat se renouvelle par quart.

Le roi convoque, suspend, dissout les Cortès.

**PROUILLERON.**

**LA CENDRILLON DU VILLAGE,**

PAR RAOUL DE NAVERY.

(Suite.)

Pierre entra dans l'église, prit une place à l'ombre d'un pilier, et assista à l'office avec respect.

Quand la messe fut achevée, Mathieu et Chiffon restèrent dans le cimetière.

— Je vous assure, mon père, qu'il n'a pas manqué l'office, dit la jeune fille.

— Qui sait ? répondit le fermier, n'a-t-il pas plus que payé son habillement neuf ? Il ne venait à la messe que par reconnaissance.

— C'est vrai, il ne sait pas encore qu'on peut trouver du bonheur à prier.

— Le voilà ! dit Mathieu ; on dirait qu'il a peur que nous racontions ce qui s'est passé.

— Il est timide, et je crois que nous lui ferons plaisir en n'en parlant pas.

En effet, ni les valets ni les servantes n'apprirent par Mathieu et sa fille l'aventure du taureau abattu par le robuste garçon ; mais le bouvier fut moins discret, et cette aventure fit du bruit dans le village.

Mathieu était content de son nouveau domestique. Il

mettait du zèle à remplir son devoir, se montrait moins sauvage et faisait sur lui des efforts journaliers pour se maintenir dans la bonne voie.

Mais un soir, Pierre entendit Grand-Luc et Benoît ricaner au moment où ils se trouvaient non loin de lui, parler haut et avec affectation des garçons qui deviennent tout-à-coup braves dans leur habillement, assidus à la paroisse, et qui s'arrangent de façon à avoir l'air de sauver la vie à des filles riches, afin d'entrer en qualité de mari dans une maison bien montée...

Ils ajoutaient que l'on ne pouvait guère avoir de confiance dans la religion d'un homme qui, sans savoir ce que c'est que Dieu et la messe, assiste aux offices par hypocrisie.

Pierre sentit d'abord une douleur profonde ; puis la colère lui monta au cerveau : le poing levé, il allait courir sur les malveillants valets, quand une réflexion l'arrêta subitement, ses bras retombèrent, et tout son courage s'en alla.

Quoi ! sa bonne conduite était interprétée de la sorte ! On l'accusait d'ambition, lui qui n'avait jamais eu le souci du lendemain. Ces hommes étaient donc bien lâches et bien égoïstes, qu'ils ne comprenaient pas qu'on pût rendre un service sans en attendre un salaire.

Quoi qu'il en soit, et bien que le jugement que Benoît et Grand-Luc portaient sur lui fût souverainement injuste, Pierre changea subitement de manière de vi-

vre, abandonna l'église, et retomba dans ses mauvaises habitudes. La paresse et le penchant à l'ivrognerie reprirent le dessus. Il s'était promis de se corriger : les paroles qu'il entendit le rejetèrent dans le vice.

Le fermier avait beaucoup espéré pendant les premières semaines du séjour de Pierre à la ferme ; une à une ses illusions s'envolèrent, et s'il ne le renvoyait pas, c'était d'abord par égard pour la mère Campèche, ensuite en souvenir du courage qu'il avait montré.

Lorsqu'il en parlait à Chiffon, c'était avec une grande tristesse.

— Pourtant il a du bon, répondait la jeune fille.

— Les friches ont aussi du bon.

— Et oui ! père, si on les met en culture.

— Mais les friches changent sous l'engrais et la char- rue, tandis que Pierre résiste à la bonne parole et au bienveillant vouloir.

Hélas ! cela était vrai. Le valet de ferme se roidissait contre lui-même quand une bonne pensée lui venait à l'esprit.

Comme Mathieu ne se plaignait point à la mère Campèche de la conduite du jeune homme, elle crut à une conversion véritable, jusqu'à ce qu'elle le rencontrât un soir à moitié ivre chantant à tue-tête au milieu d'une bande de vauriens.

— Vous ici, Pierre ! dit-elle.

Le jeune homme s'avança en chancelant.

— Est-ce là ce que tu m'avais promis, et ce que je devais attendre de toi ? Julienne a-t-elle donc raison quand elle t'accuse de ne pas gagner le pain que tu manges, et de donner le mauvais exemple à ses enfants ? Tu es un ingrat ! N'essaye pas de te justifier... Rien ne t'excuse.

— Un ingrat ! Eh bien, non ! répondit Pierre, qui sentit se dissiper les fumées de l'ivresse, et si je voulais parler et me justifier, comme vous dites... Mais je ne veux pas ! J'ai raison, cependant, d'agir comme je fais.

— Raison ! s'écria Campèche.

— Non, j'ai tort. Je suis un garnement, un gueux, un boit-sans-soif, un rien qui vaille ; mais pourtant ce mauvais sujet-là n'oubliera jamais ce que vous avez fait pour lui...

— Il t'est arrivé quelque chose, Pierre !

— A moi ? rien...

— Quand ce ne serait que d'avoir sauvé la vie à Chiffon...

— On vous a conté ça ? Belle merveille ! Prendre un taureau par les cornes... — Je l'ai fait vingt fois, histoire de rire. Je pouvais bien recommencer pour être utile.

La mère Campèche secoua la tête.

— Quitte tes amis, et reconduis-moi.

Pierre jeta un bruyant adieu à ses camarades, et se mit à marcher dans la direction de la mesure.

Les sessions durent quatre mois.  
Les sénateurs sont nommés par les députations provinciales auxquelles est adjoint un nombre d'électeurs égal au sixième du nombre des conseillers municipaux.

Ces électeurs sont nommés par le suffrage universel.

Les conditions d'éligibilité pour le Sénat sont les suivantes : être Espagnol, avoir 40 ans, jouir de ses droits civils et avoir rempli certaines fonctions, notamment celles de président du congrès ou de ministre. Sont aussi éligibles les trente plus forts contribuables fonciers et les vingt industriels principaux de chaque province.

Les conditions d'éligibilité pour le Congrès sont : avoir vingt-cinq ans, être Espagnol, jouir de ses droits civils.

Le roi est inviolable, les ministres sont responsables.

Il y aura quatre sénateurs par province et un député par 40,000 âmes.

Le roi possède le droit de guerre ; il peut suspendre les Cortès une seule fois par législation, mais les Cortès devront toujours siéger quatre mois.

En cas de dissolution, les électeurs devront être convoqués dans les trois mois.

Le roi devra être autorisé pour engager, céder, troquer ou annexer des territoires, admettre des troupes étrangères en Espagne, ratifier les traités d'alliance et de commerce, concéder les amnisties générales, pour se marier et autoriser le mariage de l'héritier de la couronne, enfin pour abdiquer.

Le trône est héréditaire dans l'ordre de la primogéniture.

En cas d'extinction de la dynastie, les Cortès feront un nouveau choix.

En cas d'incapacité du roi, de vacance du trône ou de minorité, les Cortès nomment une régence d'un, trois ou cinq membres.

Le tuteur du roi mineur est désigné par testament.

Les ministres ne peuvent assister aux Cortès que s'ils font partie d'un des deux corps.

Les ministres sont responsables.

Le Congrès les accuse, le Sénat les paye.

Le gouvernement des provinces d'outre-mer sera modifié dès que leurs députés siégeront aux Cortès.

Les modifications à la Constitution ont lieu sur l'initiative des Cortès et du roi. Elles nécessiteront la dissolution du Congrès et du Sénat et les élections générales.

#### LES PROPHÉTIES DE M. DE TALLEYRAND.

Le *Galignani* reproduit la correspondance suivante adressée de Paris à la *Gazette de Louzanne* :

« Vous savez que le prince de Talleyrand a laissé des mémoires qui ne doivent être publiés

que trente ans après sa mort, et qui sont maintenant entre les mains d'un éminent avocat, M. Andral. J'ai eu l'occasion d'y jeter un coup d'œil, et j'ai été très-étonné de ce qu'ils contiennent. J'ai été surtout frappé par une page relative au congrès de Vienne. C'est une véritable prophétie, et je ne peux résister à la tentation de vous en donner la substance. A cette époque, M. de Talleyrand disait que l'équilibre européen fondé dans cette assemblée était menacé de grands dangers, l'un venant d'au-delà des mers, l'autre pouvant s'élever du cœur de l'Allemagne.

« Du côté de l'Amérique, dit le prince, l'Europe doit toujours avoir les yeux ouverts, et ne fournir aucun prétexte de récrimination ou de représailles. L'Amérique s'accroît chaque jour. Elle deviendra un pouvoir colossal, et un moment doit arriver où, placée vis-à-vis de l'Europe en communication plus facile par le moyen de nouvelles découvertes, elle désirera dire son mot dans nos affaires, et y mettre la main. La prudence politique impose donc aux gouvernements de l'ancien continent le soin de veiller scrupuleusement à ce qu'aucun prétexte ne s'offre pour une telle intervention. Le jour où l'Amérique posera son pied en Europe, la paix et la sécurité en seront bannies pour longtemps. »

Le prince parle ensuite de l'Allemagne ; ici la prédiction n'a plus la forme d'une conjecture : c'est une sorte de récit anticipé :

« On ne doit pas se faire illusion ; l'équilibre européen que nous avons fondé au Congrès de Vienne n'est pas éternel. Il succombera un jour ou l'autre ; mais il nous promet quelques années de paix. Ce qui menace de le rompre dans un temps plus ou moins éloigné, ce sont les aspirations qui deviennent universelles dans le centre de l'Allemagne. Les nécessités de la défense et un péril commun ont préparé les esprits pour l'unité germanique. Cette idée continuera à se développer, et quelque jour l'une des grandes puissances qui font partie de la Confédération désirera réaliser cette unité à son profit. L'Autriche n'est pas à craindre ; étant composée de pièces et de morceaux et n'ayant pas d'unité chez elle, elle ne peut pas songer à l'exporter au dehors. C'est donc la Prusse qui doit être surveillée ; elle tentera l'aventure, et si elle réussit, alors toutes les conditions de l'équilibre seront changées ; il faudra chercher pour l'Europe de nouvelles bases et une nouvelle organisation. »

Le prince continuera à examiner les circonstances plus ou moins difficiles dans lesquelles cette reconstruction sera effectuée, et il indique la France comme étant la nation la plus intéressée à combattre le mouvement d'unification ou à en chercher la compensation.

Nous empruntons au *Journal de Maine-et-Loire* la correspondance suivante, de Paris, le 31 mars :

On s'occupe beaucoup des arrestations opérées à la suite des scandales des réunions publiques. Ces scandales sont déplorables à tous les points de vue, et font surtout un tort considérable, je ne dirai pas à la liberté en général, mais à la liberté de réunion en particulier. Il est bien évident que le gouvernement qui a institué, ou rétabli, ou rendu, comme on voudra dire, le droit des citoyens de se réunir et traiter des problèmes sociaux, ne peut tolérer des provocations, des appels aux armes et des vœux publics pour le renversement de l'Empire, tels qu'on en a entendus dans les réunions publiques. Par conséquent, s'il prend des mesures de rigueur, il est dans son droit, et il se défend. Nous ne voulons pas admettre qu'il ait rendu la liberté de la parole et ressuscité les clubs, afin que l'abus de la parole vint effrayer les populations et leur faire comprendre la nécessité d'un pouvoir fort et protecteur. Dans la loi qui a été votée l'année dernière, nous ne voulons pas voir une manœuvre électorale. Nous n'avons qu'à juger les faits : or, les faits actuels constituent une violation de la loi, et l'on ne peut reprocher au pouvoir de la faire respecter.

On dit qu'il se signe à Paris un certain nombre de pétitions pour le maintien des livrets d'ouvriers. Ces pétitions se couvrent de signatures d'ouvriers. La question n'est pas encore résolue, puisqu'elle doit être soumise aux Chambres. Il est probable, pourtant, que l'on supprimera l'obligation du livret, mais qu'il restera toujours facultatif, et que beaucoup de travailleurs en conserveront l'usage ; le livret, pour beaucoup, est une sorte de diplôme et de certificat d'honneur.

Il n'est bruit en ce moment que de publications ou de brochures émanant de grands personnages. Voici qu'on annonce l'apparition d'un livre, dont l'auteur ne serait autre que M. Rouher, et qui aurait pour titre : *La France depuis 1852*.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

### Nouvelles Diverses.

C'est M. Alfred Le Roux qui a présidé mercredi la séance du Corps-Législatif, M<sup>me</sup> Henri Schneider, la belle-fille de l'honorable président du Corps-Législatif étant très-gravement malade. M<sup>me</sup> Henri Schneider a été administrée.

Une grande animation régnait dans la salle des séances. MM. Rouher, Baroche et de Forcade La Roquette ont été très-entourés et questionnés à leur arrivée à la Chambre.

On parle de d'une mande d'autorisation de

poursuites à l'égard de M. Pelletan, qui aurait assisté à une réunion publique de la Jeune-Gaule.

Plusieurs projets de loi ont été déposés au commencement de la séance, qui n'a pas été ouverte avant deux heures trois quarts, entre autres le projet concernant les chemins de fer du Nord et le projet relatif aux livrets des ouvriers.

Le président devait proposer de réunir les deux interpellations relatives à la nécessité d'appliquer à l'avenir les dispositions du décret du 2 février 1852 pour l'élection des députés.

— On lit dans la *Patrie* :

Nous apprenons que les personnes arrêtées pour délits commis dans les réunions publiques sont :

MM. Budaille, Amouroux, Garreau, pour excitations au renversement du gouvernement dans une réunion publique de la salle de la Jeune-Gaule.

MM. Ferré, Flourens (Gustave) et Pellerin, pour même délit dans une réunion publique à Belleville.

Ces six personnes ont été mises à la disposition de l'autorité judiciaire, qui poursuit en ce moment l'instruction de cette affaire.

— L'Impératrice se propose, dit-on, de faire dans une quinzaine de jours une excursion en Belgique. Le plus strict incognito serait du reste gardé dans tout le cours du voyage, même pendant un séjour de quelques jours au château de Laeken. De Bruxelles, l'Impératrice, peut-être accompagnée du Prince Impérial, se rendrait à Gand, à Louvain, Bruges, Malines, etc., visitant toutes les principales villes de la Belgique.

— Nous avons annoncé l'arrivée en France du vice-roi d'Égypte vers le mois d'avril.

On assure, dit le *Moniteur*, qu'Ismaïl Pacha, instruit du désir de l'Impératrice Eugénie d'assister à l'inauguration du canal de Suez, viendra l'inviter en personne, et il ira faire la même invitation aux autres souverains des grands États. On ajoute que ce voyage a été convenu avec le prince et la princesse de Galles pendant leur séjour à Alexandrie, ce qui fait supposer que la reine Victoria serait également décidée à se rendre à cette cérémonie internationale. L'escorte des bâtiments de guerre qui accompagnera les princes à cette grande fête du commerce en fera un magnifique rendez-vous, un spectacle imposant.

En attendant son père, le fils du vice-roi visite les principaux établissements de la capitale.

— M. de Germigny, qui se présente à Caen comme candidat aux élections générales avec le patronage officiel, vient de faire aux cantonniers une distribution de manteaux en caoutchouc. Pure question d'humanité, bien entendu, et non point question d'élection.

— Je t'ai parlé pour ton bien, Pierre : tu ne m'en veux pas ?

— Au contraire.

— Te corrigeras-tu ?

— Le jour où je pourrai le faire sans être accusé d'hypocrisie et d'ambition.

— Les lâches ! s'écria Campêche, je devine tout.

— Hélas ! non, dit Pierre en fondant subitement en larmes, je suis ce qu'ils disent : un fainéant, un pilier d'auberge. Le peu que j'ai fait pour sortir de l'ornière ne vaut pas un encouragement... J'ai contracté l'habitude de mal faire, et il est difficile de se ranger quand on est accoutumé au désordre.

— Tu pourrais demander appui et conseil à ton maître.

— Après ce qu'ils ont dit, c'est impossible.

— Veux-tu que je parle ?

— Sur votre salut, n'en faites rien ; je quitterais la maison... D'ailleurs, c'était une idée de vertu qui me passait par l'esprit, ça n'aurait pas tenu... Allez, je me connais, et Mathieu a beau être le modèle des fermiers et Chiffon la perle des filles, je resterai ce que je suis, à l'exception qu'au lieu de mendier mon pain je le gagnerai.

— Sans contentement, dit Campêche.

— Sans contentement.

La vieille femme le regarda avec tristesse.

— Retourne à la ferme, dit-elle, et prends courage.

Pierre s'éloigna, monta dans son grenier, se leva avant le jour et reprit le travail : mais, comme il l'avait dit, sans gaieté et sans satisfaction intérieure.

Malgré les causes de mécontentement que Mathieu pouvait avoir, il le garda.

Chiffon demeura douce et bienveillante, la fermière sévère, et Janille, Benoît et Grand-Luc purent à loisir continuer leurs commérages.

Pierre ne paraissait jamais les entendre ni se douter qu'il fût devenu l'objet de l'attention malveillante de tous.

### III.

Depuis que Chérie avait suivi sa marraine au château, un grand changement s'était opéré dans la jeune fille. Grande, svelte, d'une charmante figure, vêtue avec une recherche voisine du luxe, elle paraissait être la sœur cadette de la jeune femme, qui, grâce à la présence de sa ravissante filleule, pouvait encore rechercher les fêtes et les bals, sous prétexte de l'y conduire et de l'y présenter.

Chérie avait tenu toutes les promesses de son enfance.

Femme du monde par instinct, on eût dit, à la voir,

qu'elle avait été déposée après sa naissance dans un berceau doublé d'ouate et de soie, et qu'une fée avait présidé au rapide développement de son intelligence et de sa beauté.

Elle était bonne musicienne : son jeu, plus brillant que suave, se trouvait en harmonie avec toute sa personne et avec le genre de son esprit. Déjà, en habile politique, elle flattait les défauts de Mme de Noyons, parce que chacun de ces défauts était pour elle la source d'un plaisir.

Les visites à la ferme, d'abord quotidiennes, se ralentirent bientôt ; puis on les éloigna, et l'enfant finit par ne plus aller aux Boulaies que le dimanche au sortir de l'office.

Alors elle avait la satisfaction d'arriver en calèche à la ferme ; le valet se tenait à la portière : elle sautait sur l'herbe, secouait le plis de sa jupe de soie, entrant dans la salle à demi-sombre, montait sur le banc, et embrassait sa mère, qui la regardait en extase.

En effet, Chérie était charmante.

Elle racontait l'emploi de sa journée, énumérait les bontés de sa marraine, remerciait sa mère de lui avoir ménagé tant de bonheur et finissait par les protestations d'une inaltérable tendresse.

Mathieu et Chiffon rentraient.

Chérie se montrait moins expansive avec eux.

Le rude bon sens du fermier et la droite franchise de Chiffon imposaient à la frivole enfant.

Elle sentait qu'elle ne pouvait mentir en leur présence, et que sa vanité n'en imposait pas à leur naïve bonhomie ; elle tenait presque toujours en réserve un cadeau pour sa sœur : celle-ci l'acceptait dans la crainte de blesser Chérie ; puis, après son départ, elle le déposait sur une des planches de l'armoire.

Pour Mathieu comme pour Chiffon, un abîme s'était creusé entre eux et cette jeune fille qui parlait musique, bals et fêtes. Jamais Chérie ne témoignait le désir de revoir la chambre qu'elle partageait autrefois avec Chiffon et Céleste ; jamais elle ne fut tentée de porter la provende aux belles et nobles bêtes qu'elle avait guidées dans les prés, une baguette de saule à la main.

Elle ne comprenait pas le contentement de Chiffon, qui cependant éprouvait tant de sujets de peine, et qui portait sans se plaindre un fardeau que des créatures plus âgées eussent trouvé trop lourd.

La visite de Chérie durait d'abord deux heures ; on la diminuait peu à peu de moitié. Souvent la pluie empêchait Mme de Noyons de se rendre à la ferme, ou une partie de plaisir retint la jeune fille.

Quand elle ne paraissait pas aux Boulaies, Mathieu devenait sombre, s'accoudait silencieux sur la table et restait là, songeur et triste.

— Pie IX, qui, le 11 avril, officiera dans l'église même où, il y a cinquante ans, à pareil jour, il célébrait sa première messe, n'accomplira sa 77<sup>e</sup> année que le 12 mai. Il ne lui faudrait plus, à partir du 11 avril, que deux ans et trente cinq jours, pour être, depuis saint Pierre, le premier pape dont le pontificat aurait duré vingt-cinq ans. Ce fut, en effet, le 17 juin 1846 que, sur le balcon du Quirinal, Son Em. le cardinal Riario Sforza proclama le choix du conclave.

Le couronnement est bien le dimanche 21 juin, fête de saint Louis de Gonzague.

— Le R. P. Claret, confesseur de la reine Isabelle, est parti pour Rome. Ce n'est pas seulement en vue du concile, dont l'ouverture est encore assez éloignée, que ce célèbre prélat se rend dans la Ville éternelle. Son but est de s'y fixer d'une façon définitive, et c'est dans ce sens qu'il a fait ses adieux, lundi soir, à la reine.

— M. Allan Kardec, connu par des publications où le spiritisme joue le principal rôle, est mort subitement jeudi, dans l'escalier de la maison qu'il habitait.

— Nous apprenons par le dernier rapport sur les travaux du mont Cenis que la roche rencontrée dans la perforation, et qui avait jusqu'ici retardé les progrès du tunnel, est à sa fin, et le travail qui reste à faire pourra être achevé à raison de 130 mètres par mois. D'après ce rapport, le tunnel serait ouvert aux voyageurs le 1<sup>er</sup> janvier 1871, et en avril de la même année la locomotive pourrait y passer. Bientôt les deux compagnies française et italienne prendront les accords nécessaires pour amener les rails à l'entrée du tunnel.

— Une catastrophe affreuse est annoncée du Simplon. Dans la journée de lundi, vingt-et-un maçons piémontais qui passaient la montagne ont été surpris par une avalanche. Malgré la promptitude des secours, sept seulement de ces malheureux ont pu être sauvés. Les quatorze autres ont trouvé leur tombeau dans la neige.

— On écrit de Pau que les Pyrénées sont tellement couvertes de neige que les ours descendent dans les villages autour des Eaux-Chaudes. Des moutons et des vaches ont été enlevés par ces redoutables animaux. On parle d'un enfant qui aurait été emporté.

— Depuis dix jours, un vent violent du nord agite les eaux de la Manche. Les côtes de la Normandie surtout n'ont pas été exemptes de sinistres.

Un brick anglais, *Fanny*, a été jeté à la côte près de Fécamp. Entre Fécamp et Saint-Valéry-en-Caux, deux autres navires sont venus échouer à l'embouchure de la Durdent; au Havre, le brick *Amélie* s'est perdu à peu de distance du port; à l'embouchure de l'Orne, c'est

le trois-mâts anglais *Janet-Michel*, et près de Luc, le navire suédois *Parkskebel*, dont l'équipage a été noyé.

A la Hougue, un navire étranger s'est brisé: on n'en a vu que les débris. A Barfleur, le sloop *France-et-Marie* s'est mis à la côte; six navires de la rade ont été jetés sur la plage. Le nombre des bateaux de pêche qui ont fait naufrage s'élève à vingt-deux. Quatorze cadavres ont été relevés et inhumés.

Les échouements ne sont pas moins nombreux sur les côtes de la Bretagne; enfin, la mer charrie des quantités de débris qu'elle rejette sur la plage. Depuis longtemps on n'avait constaté un aussi grand nombre de sinistres maritimes.

— M. Georges d'Orges, de l'*Etendard*, qui est au mieux avec toutes les puissances de ce monde, nous apporte de précieux détails sur le Nabab récemment arrivé à Paris:

« Le nom de nabab, qui est Munsoor-Ali, est précédé de neuf longues dénominations arabes, qui indiquent les fonctions qu'il remplit dans les provinces du Bengale, Behar et Orissa.

« Les voici telles qu'elles nous ont été orthographiées par le colonel Layard, officier anglais très-distingué appartenant à l'arme du génie, et mis à la disposition du nabab par le gouvernement britannique pendant tout le voyage en Europe:

« Mantazamul-Moolk-Mohsun-Ood-Dow-Lah-Fureed-Oonjah-Synd.

« Son nom est suivi des trois mots qui, à la coutume orientale, désignent ses titres victorieux:

« Khan-Bahadoor-Nusrutjung.

« Son Altesse, qui n'a que quarante ans d'âge, paraît en avoir soixante; ses cheveux sont déjà tout blancs, son teint est basané comme ceux des originaires du Bengale.

« Il est très-instruit, parle plusieurs langues, de préférence l'anglais, et observe avec fanatisme la religion dans laquelle il a été élevé.

« Il a trois femmes légitimes reconnues par le gouvernement anglais et dix femmes imposées par sa religion, qui sont toutes enfermées dans son palais de Murschidabad, situé à cent cinquante milles environ de Calcutta.

« De ces treize femmes, et d'autres encore qu'il a eu la douleur de perdre, il ne lui reste aujourd'hui que dix-neuf garçons et vingt filles.

« Il n'a amené à Paris que son fils aîné, Ali-Kudz-Hussun-Ali-Mirza-Bahadoor, âgé de vingt-trois ans, et son septième, âgé d'une dizaine d'années, qui se nomme Soliman-Kudz Wahid-Ali-Mirza-Bahadoor.

« C'est la deuxième fois que son fils aîné vient en Europe. »

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Les garnisons d'Angers, Saumur et Fontevrauld doivent être prochainement renouvelées. Le 14<sup>e</sup> de ligne va se rendre au camp de Châlons. Ses bataillons, dont l'itinéraire est tracé par Le Mans, effectueront leur départ d'Angers à commencer du 12 avril et se suivront à deux jours de distance. Le voyage ne durera pas moins de vingt jours, dont cinq pour le séjours.

On nous adresse la lettre suivante:

La commission nommée pour rechercher les moyens d'éviter le passage du chemin de fer dans les rues et sur les Ponts de Saumur,

Considérant que, par sa délibération en date du 5 mars 1869, le comité provisoire du chemin de fer de Poitiers à Saumur a déclaré que le passage de la Loire se ferait à Saumur par un viaduc spécial en dehors de la ville;

Considérant en outre que des documents qui ont été fournis à la commission au cours de ses délibérations, et notamment des prix de revient du pont de la Cère, près Aurillac, tels qu'ils ont été publiés dans le *Carnet du garde des mines et du conducteur des ponts-et-chaussées*, il résulte qu'un viaduc sur la Loire ne doit pas occasionner une dépense supérieure à quinze cent mille francs,

Prend acte de la délibération du comité de Poitiers sus-relatée;

Constata que la dépense d'un viaduc sur la Loire ne doit pas dépasser quinze cent mille francs;

Et déclare la mission de la commission terminée.

Saumur, le 2 avril 1869.

Signé:

MM. Bodin, Contard, Girault, Piette, Picherit, Beaurepaire, Millocheau, Loiseleur, Chanlouineau, Mégret et Lambert-Lesage.

### CHEMIN DE FER DE POITIERS A SAUMUR.

M. Galland prie MM. les souscripteurs aux promesses d'actions du chemin de fer de Poitiers à Saumur, de vouloir bien se réunir à la Mairie, le samedi 3 avril, à 7 h. 1/2 du soir.

Les personnes qui n'ont pas encore souscrit, mais qui désirent le faire, seront admises à cette réunion.

On lit dans l'*Echo du Poitou*:

L'arrêt de la Cour de cassation annulant l'arrêt de la Cour d'assises de la Vienne en date du 28 février dernier, a été signifié à Auguste Babin dans sa prison.

Babin a appris cette nouvelle avec toute la joie d'un homme qui ressusciterait. Redevenu simple prévenu depuis cette signification, il a dû être débarrassé de la camisole de force et réintégré dans la partie de la prison qu'il habitait avant son jugement.

C'est devant une Cour d'assises du ressort de la Cour impériale de Poitiers, probablement

celle de la Charente-Inférieure, que Babin sera renvoyé.

Le mois de mars 1869 nous aura accablés de méfaits et de calamités de toute nature: crimes affreux, incendies, naufrages nombreux sur la Méditerranée, naufrages plus nombreux sur l'Océan, explosion de pierre de potasse, explosion de gaz, de pétrole, de chaudières, température atroce, toutes les variétés de maux possibles, aussi nuisibles à la santé des hommes qu'aux biens de la terre.

Ce mois maussade ne s'est pas même amendé à l'occasion de la pleine lune de Pâques, et il meurt aujourd'hui dans l'impénitence finale. (Maine-et-Loire).

### PRÉVISIONS DU TEMPS

Pendant le mois d'avril 1869, avec la moyenne des hauteurs barométriques.

M. A. Gaulier, le prophète angevin, publie ses prévisions du temps pour le mois d'avril. Les voici:

D. Q. le 3, à 8 h. 57 m. du soir (écart, 4 h. 21 m.). Température pluvieuse et orageuse; les vents d'ouest seront violents, particulièrement sur mer: fortes bourrasques sur la Manche et la Baltique. (Pression barométrique entre 750 et 755 en moyenne.)

N. L. le 12, à 1 h. 57 m. du matin (lune rousse), écart, 3 h. 18 m. Temps variable, alternant entre beau et pluvieux; l'atmosphère se ressentira des secousses qu'elle aura éprouvées dans la phase précédente; les vents se tiendront à l'ouest et au nord-ouest et amèneront des pluies, surtout à la fin de cette phase. (Pression barométrique entre 758 et 762 en moyenne.)

P. Q. le 19, à 3 h. 15 m. du soir (écart, 2 h. 0 m.). Sensible déperdition du calorique; ce rayonnement produira des gelées sur certaines zones, mais elles ne seront pas si désastreuses qu'il est à craindre à cette époque de l'année. (Pression barométrique entre 760 et 765 en moyenne.)

P. L. le 26, à 6 h. 31 m. du matin (écart, 4 h. 49 m.). Vents au nord et temps très-sec avec gelées, qui causeront des dégâts sur les vignobles, surtout dans les terrains bas et humides. (Pression barométrique entre 770 et 775 en moyenne, avec tendance à se maintenir à cette hauteur.)

Les quatre phases lunaires d'avril produisant ensemble un écart de 3 h. 57 m. en moyenne, ce mois sera pluvieux au commencement, avec des vents d'ouest qui nous amèneront quelques orages; le milieu sera tempéré et la fin sèche et même aride, avec des gelées dans la période de la pleine lune du 26, dont l'écart dépassera de 4 h. 38 m. l'heure moyenne de la température.

Durtal, le 25 mars 1869. A. GAULIER.

### VILLE DE SAUMUR.

Le Maire de la ville de Saumur porte à la connaissance des militaires et jeunes soldats inscrits sur les contrôles de la réserve, que la revue d'appel, en 1869, se fera, à Saumur, pour les militaires en résidence dans cette ville et dans les communes composant les trois cantons dont elle est le chef-lieu, le mardi 6 avril, à une heure de l'après-midi, sur la place de l'Hôtel-de-Ville.

Tous les militaires et jeunes soldats que cet avis intéresse, alors même qu'ils seraient étrangers au pays, devront se présenter revêtus de leur uniforme. Ceux qui ne se rendraient pas à cette convocation sont prévenus qu'ils seraient passibles des peines disciplinaires.

Seront cependant dispensés de se présenter à cet appel, les jeunes gens appartenant à la deuxième portion du contingent de la classe de 1867, qui sont actuellement au dépôt d'instruction. Il en sera de même des hommes de la classe de 1862, libérables le 31 décembre prochain.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 15 mars 1869.

Le Maire, CHEDEAU, adj.

Pour chronique locale et nouvelles diverses: P. GODET.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Alors Chiffon, sans rien dire, allait prendre Céleste par la main, l'amena auprès de son père, et celui-ci, la faisant sauter sur ses genoux, lui disait:

— Tu ne quitteras pas la ferme, toi: tu seras une bonne et honnête fille comme Chiffon!

Parfois la voix aigre de Julienne demandait:

— Quand cesserez-vous de me reprocher le bonheur de Chérie?

— Quand je serai persuadé que vous l'avez fait.

Julienne appelait brusquement Chiffon, se plaignait d'avoir des oreillers trop bas, des couvertures trop chaudes, demandait de la tisane, commandait un dîner pour elle seule, s'apitoyait sur son sort, et déplorait l'injustice des hommes pour qui les femmes se dévouent sans aucune espèce de compensation. Puis, lasse de se plaindre sans cause et d'exposer sans objection des griefs qui ne se fondaient sur rien, elle tirait parti du silence même que gardaient Chiffon et Mathieu pour les accuser de la mépriser et de voir avec indifférence ses souffrances et ses larmes.

Mais le fermier et sa fille avaient fait le matin même provision de patience: l'acrimonie de Julienne finissait par tomber d'épuisement, et alors, la voix de Chiffon s'élevait dans le silence, la jeune fille lisait l'histoire de Job ou celle de Tobie.

Souvent encore elle choisissait dans la légende dorée

une de ces vies simples et modestes selon le monde, dont il plaît à Dieu de manifester la sainteté et les glorieux mérites. Louis, Donat, Céleste et Prosper, attentifs et recueillis, recevaient dans leur cœur la parole fortifiante; puis, quand le livre était fermé, chacun d'eux allait embrasser Chiffon, comme pour la remercier de la sainte nourriture qu'elle venait de donner à leur âme.

Le seul chagrin sérieux qu'éprouvât Mathieu, c'était l'absence de Chérie; et cependant la séparation qui avait eu lieu quand l'enfant abandonna la ferme, ne devait être que le prélude d'une séparation plus longue et plus irrémédiable.

Un matin, le notaire du village se présenta au château. Son air grave inquiéta Mme de Noyons, qui s'efforça cependant de faire bonne contenance.

— Que vous arrive-t-il donc, cher monsieur? demanda-t-elle en refaisant le nœud de ceinture de son peignoir de mousseline.

— Madame, répondit le notaire, l'intérêt que je porte à mes clients me rend tout-à-fait direct et personnel ce qui leur arrive d'heureux ou de malheureux.

— Ah! certes cette fois il s'agit d'un malheur.

— Hélas! oui.

— Et pour qui? demanda-t-elle avec moins d'assurance.

— Pour vous, madame la baronne.

— Expliquez-vous, monsieur Jumiers.

— Un parent qui se présente malencontreusement pour vous contester la possession du château de Noyons et de ses dépendances.

— C'est ma ruine! s'écria la jeune femme!

— Je le crains.

— Et cet homme s'appelle?...

— M. de Noyons, madame... votre beau-frère...

— Mon beau-frère est mort!

— Cet homme possède des papiers en règle..., des titres...

— Je plaiderai! oh! je plaiderai!

— J'allais vous en donner le conseil.

— Où est ce M. de Noyons?

— A Paris.

— A Paris!... Et je suis ici, dans un village! et je lui laisse le temps de voir et de circonvenir les juges!... Dans trois jours je serai partie... Pendant mon absence, monsieur, gardez, je vous prie, la direction de mes affaires... Je gagnerai ce procès! Oh! il faut que je le gagne!...

(La suite au prochain numéro.)

Etudes de M. CLOUARD, notaire, et de M. CHEDEAU, avoué à Saumur.

ADJUDICATION

En l'étude de M. CLOUARD, notaire, Le dimanche 4 avril 1869, à midi,

DES IMMEUBLES

Dépendant de la communauté VETTLÉ :

1° Maison, à Saumur, place de l'Hôtel-de-Ville, n° 26, occupée par M<sup>me</sup> veuve Vettlé et M. Guillon.

Loyer : 1.512 francs. — Mise à prix : 20.000 francs.

2° Maison, à Saumur, rue de la Tonnelle, occupée par MM. Vettlé fils, Guillemet, Aubin et Oudayer, et Roussel-Bougré.

Loyer : 1.320 francs. — Mise à prix : 14.000 francs.

3° Maison, à Saumur, place Saint-Pierre, occupée par M. Jamin.

Loyer : 740 francs. — Mise à prix : 8.000 francs.

4° Vigne, à la Malgagne, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, de 44 ares.

Mise à prix : 600 francs. (118)

Cabinet d'affaires de C. CHERUY, rue du Temple, 18, Saumur.

A VENDRE OU A LOUER,

UNE MAISON, située à Saint-Lambert-des-levées, sur la route, nouvellement construite, avec jardin séparé, de 5 ares 50 centiares.

En cas de vente, on pourrait prendre 22 ares de terre, joignant la maison.

S'adresser à M. Lucien ROUSTEAUX, négociant, sur les Ponts, ou audit C. CHERUY. (121)

Cabinet d'affaires de C. CHERUY, rue du Temple, 18, Saumur.

A VENDRE,

UNE MAISON, située à Saumur, rue Royale et rue de l'Abreuvoir, occupée par cinq commerçants au rez-de-chaussée, appartenant à M. Delaunay-Vallienne, officier d'administration.

S'adresser, pour traiter, audit C. CHERUY. (134)

Étude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE Aux enchères DE MARCHANDISES NEUVES

Autorisée par jugement du Tribunal de commerce de Saumur.

Le dimanche 11 avril 1869, à midi, et jours suivants, dans le magasin du sieur Gouzé, marchand aux Rosiers, par le ministère de M. Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur.

Il sera vendu :

Quantité d'indiennes, cotons, percales, calicots, articles à pantalons, draperies, reps, doublures, espagnolette, grisette, fort-en-diable, organdi, velours, mérinos, étoffes fantaisies, popelines, tartanelles, futaines, crêtonne, flanelles, foulards, mouchoirs, toile de fil, voiles neuves et vieilles, blanc, épicerie, mercerie et autres marchandises.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE,

UNE POULICHE, âgée de 5 ans, pouvant servir à la voiture et à la selle.

S'adresser à M. Du Temple, Grand'Rue, n° 43. (136)

A VENDRE

Vin rouge en barriques, de la récolte de 1865, ayant un goût très-fin.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER UNE MAISON

Située à Saumur, rue de la Porte-Neuve,

Joignant M. Gauron-Lambert.

Petit appartement complet, avec remise et écurie.

S'adresser à M. GAUTHIER, greffier de justice de paix, rue du Temple, Saumur. (137)

A LOUER

MAISON, rue du Petit-Maure, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. Rivaud. (68)

MAISON

A LOUER Pour la Saint-Jean,

Rue de la Mairie, habitée par M. Ribault, marchand de meubles. S'adresser à M. JUCHAULT père.

MAISON

A LOUER Pour la Saint-Jean 1869,

AVEC JARDIN, ÉCURIE, REMISE, Rue du Palais-de-Justice. S'adresser à M. LAUMONIER, notaire.

Une PERSONNE DE CONFIANCE, pouvant tenir une maison, DEMANDE UNE PLACE. S'adresser au bureau du journal.

Un chien de chasse épagneul, gris, taches brunes, ayant un collier, sans nom, répondant au nom de Médor, a été perdu mardi dernier.

Prière de le ramener au tambour de ville. Il y aura récompense. (138)

ON DEMANDE à emprunter 15.000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35.000 francs. S'adresser au bureau du journal.

MODES.

Maison LORRAIN-BOUCHEREAU, rue Saint-Jean.

On demande de suite UNE APPRENTIE.

M. GARREAU-RATOUIS NÉGOCIANT,

Rue du Puits-Neuf, Saumur,

A l'honneur de prévenir sa clientèle qu'il n'a nullement l'intention de quitter le commerce d'ÉPICERIE et de CIRE, ainsi que quelques personnes mal intentionnées en ont répandu le bruit.

Il continuera les affaires comme par le passé. (97)

FABRIQUE D'ENCRE

de PASQUIER, pharmacien, rue du Marché-Noir, Saumur.

Cette encre est inaltérable et n'oxyde pas les plumes métalliques.

Place de la Bilange, près le Théâtre, à Saumur.

POUR QUATRE JOURS SEULEMENT.



EXPOSITION DE TOULOUSE 1865.

EXPOSITION DE DIGNE 1867.



Reconnu Maître-Faucheur par les sociétés d'agriculture de Toulouse et de Digne.

AFFUTEUR

POUR AIGUISER LES FAUX ET TOUS LES INSTRUMENTS TRANCHANTS.

Le sieur PIERRE ROQUES, de LIMOUX (Aude), plusieurs fois médaillé, a été breveté pour quinze ans (s. g. d. g.) pour un instrument appelé AFFUTEUR, destiné à aiguiser les faux et tous les instruments tranchants.

Par l'emploi de cet Affûteur, le faucheur n'aura plus besoin ni de pierre à aiguiser, ni de marteau ni d'enclume; une minute suffit pour relever toutes les meurtrissures de la faux. C'est curieux de voir cette nouvelle invention pouvant aiguiser quatre faux à la minute.

Le même affûteur aiguisé aussi Couteaux, Ciseaux, Haches, Faucilles, et toutes sortes de tranchants.

L'économie de temps que vous avez par ce procédé, c'est qu'un enfant de dix à douze ans peut piquer aussi bien qu'une grande personne. Vous savez qu'avec le marteau vous détendez la faux, vous y faites des plis et des dents, ce qui fait que la faux ne coupe jamais si bien qu'avec l'instrument que je viens vous offrir.

M. ROQUES fait savoir à tous les Propriétaires, Abergistes, Bouchers, Cordonniers, etc., qu'il sera sur la place de la Bilange, près le théâtre, tous les jours, jusqu'à dimanche prochain.

Il garantit les outils qu'il livre, quelle qu'en soit la forme. Afin que tout le monde puisse faire l'acquisition de l'affûteur, évalué à Paris 5 fr., l'inventeur en a réduit le prix à 2 fr. 50 c.

Il a en outre des affûteurs dont le prix se trouve plus élevé.

Il a également un brevet de 15 ans (s. g. d. g.) pour un SERRE-FREIN MÉCANIQUE DE SURETÉ, applicable à toutes espèces de charrettes, tombereaux, brouettes, jardinières, etc.

Nouvelle invention de Voitures à cinq roues.

Le cheval sans harnais fait fonctionner le mécanisme à la descente sans le secours du conducteur.

Avec le Serre-Frein un enfant de 15 ans peut arrêter un cheval de première force.

M. ROQUES fait savoir à tous les Amateurs de cette ville qu'il veut vendre son brevet de la Voiture pour un département ou pour la France entière. — Prix du brevet pour le département : 500 francs.

M. ROQUES, en vendant l'affûteur, donnera la manière de s'en servir. (132)

BEURRE en 5 MINUTES avec la BARATTE ATMOSPHERIQUE B. S. G. D. G. (SYSTEME CLIFTON)

PREMIÈRE MÉDAILLE, EXPOSITION UNIVERSELLE 1867 PREMIER PRIX A BILLANCOURT, EXPOS 1867 PREMIÈRES MÉDAILLES D'ARGENT AUX CONCOURS RÉGIONAUX D'ORLÉANS, D'ARRAS, DE METZ EN 1863

Expérience publique t. les jours, à 2 et à 4 heures. La Baratte atmosphérique extrait en toute saison le beurre de la crème en cinq minutes et du lait frais en dix. Ensuite le lait qui reste est doux et bon pour le thé, le café, ou tout autre emploi du ménage, pour faire de bon fromage, ou pour la nourriture des veaux.

BARATTES ATMOSPHERIQUES, depuis 5 fr. TRAIT-VACHES AUTOMATIQUES, 8 fr. les quatre, et 8 fr. 50 feo par la poste. SEAU INVERSABLE pour la laiterie, brev. s. g. d. g. 10 fr. DÉGONFLEUR (système BAUJIN, brev. s. g. d. g.), appareil pour dégonfler les bêtes bovines et ovines, 15 fr avec tire-pommes. — Prix courants, franco. BARNETT, breveté s. g. d. g., dépositaire général pour la France, 164, rue de Rivoli, Paris. — Extrait du Courrier du Pas-de-Calais. — ARRAS, 31 octobre. Société centrale d'Agriculture du Pas-de-Calais. « La séance a été en partie consacrée aux expériences sur la confection du beurre par la baratte atmosphérique, qui a parfaitement fonctionné et RÉDUIT A NEANT LES CRITIQUES DONT ELLE AVAIT ÉTÉ L'OBJET. — On fera des expériences devant toutes les Sociétés agricoles qui en feront la demande. — En vente chez tous les quincailliers.

TOUT MALADE PEUT SE DONNER SANTÉ FLORISSANTE,

ÉNERGIE ET LONGÉVITÉ SANS MÉDECINE,

SANS DÉRANGEMENT ET SANS FRAIS, PAR

LE CHOCOLAT DU BARRY de Londres, breveté de S. M.

la Reine d'Angleterre, qui est le salut de ceux qui souffrent des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, glaires, vents, palpitations, diarrhée, gonflement, étourdissement, bruit dans les oreilles, acidité, phtisie, migraine, surdité, renvois, nausées et vomissements après repas et en grossesse; douleurs, aigreurs, crampes, spasmes et inflammation d'estomac, des reins, du ventre, du cœur, des côtés et du dos, tout désordre du foie, des nerfs, de la gorge, des bronches, de l'haleine, membranes muqueuses, vessie et bile; insomnies, toux, oppression, asthme, catarrhe, fluxion de poitrine, bronchite, phthisie (consomption), darts, éruptions, mélancolie, déperissement, épuisement, paralysie, perte de mémoire, diabète, rhumatisme, goutte, fièvre, hystérie, la danse de Saint-Guy, irritation des nerfs, névralgie, vice et pauvreté du sang, chlorose, suppression, hydropisie, rhumes, grippe; manque de fraîcheur et d'énergie, hypochondrie. Il est aussi le meilleur fortifiant pour les enfants faibles et les personnes de tout âge, formant de bons muscles et des chairs fermes. Ce chocolat nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21 octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogr. contre le mandat ci-inclus. Agréé, monsieur, etc. PERRIN DE LA HITOLE, vice-consul de France. — Certificat N° 65,715. — Paris, 11 avril 1866. Monsieur, — Ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer, ni dormir; elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du Chocolat Du Barry qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaieté d'esprit et chairs fermes. Votre reconnaissance, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs et il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes pour 6 tasses, fr. 1-25; 12 tasses, fr. 2-25; de 24 tasses, fr. 4; de 48 tasses, fr. 7, soit environ 20 centimes la tasse; et en poudre en boîtes de 2 fr. 25, 4 fr., 7 fr., 16 fr.; pour 288 tasses, 32 fr.; pour 576 tasses, 60 fr. — Se vend dans toutes les villes chez les premiers Pharmaciens et Épiciers. DU BARRY et C<sup>o</sup>, 26, Place Vendôme, à Paris.

Dépôt à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 25. (446)

GRANDS BAINS DE LA TOURAINE

Boulevard Béranger, 12, à TOURS.

Établissement des plus confortables, répondant à toutes les exigences hygiéniques et médicinales. Eau filtrée du Cher. Baignoires émaillées. — Chauffé en hiver.

Hydrothérapie à l'eau de source à 10 degrés. Douches en pluie, en jets, en cercles, etc.

Bains et Douches de vapeur. — Bains russes, — Douches et Bains sulfureux, alcalins, etc., — umi-gations-Inhalation, — Hydrotère.

L'établissement traite à prix réduits pour des cures de longue durée.

LA SANTÉ PUBLIQUE

Hygiène et Médecine populaires,

Paraissant tous les jeudis, sous la direction d'un comité de médecins et d'hygiénistes.

CONDITIONS D'ABONNEMENT :

Paris, 4 francs par an. — Départements, 5 francs par an.

Bureaux, rue Garancière, 5, Paris.

BOURSE DE PARIS.

Table with columns: RENTES ET ACTIONS au comptant, BOURSE DU 1er AVRIL (Dernier cours, Hausse, Baisse), BOURSE DU 2 AVRIL (Dernier cours, Hausse, Baisse). Rows include various financial instruments like 3 pour cent 1862, 4 1/2 pour cent 1852, Banque de France, etc.

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Table with columns: Obligation name, Bourse du 1er Avril (Dernier cours, Hausse, Baisse), Bourse du 2 Avril (Dernier cours, Hausse, Baisse). Rows include Nord, Orléans, Paris-Lyon-Méditerranée, etc.

Saumur, P. GODET, imprimeur.